

**Conseil d'établissement**

Séance ordinaire du 24 avril 2025

18h00 à 19h00

Rencontre TEAMS

Procès-verbal**Sont présents :**

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Madame Dalia Ramy	Représentante des parents
2	Madame Cindy Subaihi	Représentante des parents
3	Madame Sharo Sarves Waran	Représentante des parents
4	Madame Amira Beghdadi	Représentante des parents
1	Madame Saida Benabdesselam	Enseignante
2	Madame Isabelle Boileau	Enseignante
3	Madame Danielle Pigeon	Enseignante
4	Madame Annie Poirier	Enseignante
5	Madame Myriam Vincent	Enseignante
6	Madame Chantal Saccomani	Technicienne du service de garde

Seront également présentes à la table du conseil :

1	Madame Nada Haouili	Directrice de l'école
2	Madame Caroline Coiteux	Directrice adjointe de l'école

Sont absentes :

	Madame Marilyn Gauthier	Représentante des parents
	Madame Nahal Bakhshi	Représentante des parents
	Madame Nicole Cardinal	Membre de la communauté

65**La convocation, le quorum et les présences**

Mme Haouili, directrice de l'école, ouvre la séance à 18h03 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum,
Mme Haouili passe la parole à la présidente, Mme Ramy.

66**L'adoption de l'ordre du jour**

015-CÉ 24/25 – 66	CONSIDÉRANT	que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;
	CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Ramy et appuyée par Mme Sarves Waran il est résolu à l'unanimité;

	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 24 avril 2025.
--	-----------	--

Durée	No	Sujet	Objet
5 min.	65	a) Adoption de l'ouverture par la présidente b) Présences - vérification du quorum	Adoption Constat
2 min.	66	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	Adoption
10 min.	67	<i>Questions du public</i> -	
2 min.	68	Adoption du procès-verbal du 27 mars 2025	Adoption
10 min.	69	<i>Suivis au procès-verbal :</i> - 6 mai : conférence Dr Nadia - Réponse question du public	Suivis
3 min.	70	Correspondance :	Information
10 min.	71	Les Rapports et la Reddition de comptes : a) Rapport de la présidente; b) Rapport de la directrice; c) Rapport du Service de garde;	Informations

Durée	No	Sujet	Objet
<u>35 min.</u>		Travaux du conseil :	
7 min	72	a) Mesures dédiées et protégées	Approbation
7 min		b) Fournitures scolaires	Approbation
7 min		c) Tarif SDG-SDG 25-26	Approbation
7 min		d) Organisation scolaire 25-26	Information
7 min		e) Demande d'aide : - Projet finissants - Bac de jardinage Nord	Approbation Approbation
5 min.	73	Affaires nouvelles : a)	
1 min	74	<i>Levée de la séance</i>	Adoption
5 min.	75	Rapport de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	Information

67	Questions du public
	1. Question de M. Etienne Limoges : « Depuis plusieurs années, la société québécoise a choisi de faire évoluer la place de la religion dans le milieu scolaire afin de favoriser la liberté de conscience et de garantir un environnement neutre dans les écoles publiques. Les attentes des parents à cet égard sont claires : offrir un cadre éducatif neutre et inclusif, où tous les élèves sont traités équitablement, peu importe leurs croyances religieuses. Cependant, nous observons depuis un certain temps une présence accrue des manifestations religieuses dans l'école, en particulier en lien avec la religion islamique, ce qui soulève certaines préoccupations. Le conseil d'établissement a-t-il un plan d'action pour assurer le respect des principes suivants :

1. Le français comme langue commune et langue de travail dans l'établissement scolaire
2. La neutralité religieuse de l'institution, conformément aux principes de la laïcité
3. L'exemplarité des membres du personnel et des intervenants quant au respect de ces valeurs. »

Réponse :

Il existe une politique linguistique au CSSMB que nous appliquons à Beau-Séjour. Le français doit être la seule langue utilisée en tout temps par tous : enfants comme adultes. Lorsqu'un membre du personnel est témoin d'une infraction à ce code de conduite, il se doit d'intervenir. En tant que membre de la direction, c'est ce que nous faisons. Nous le rappelons aussi régulièrement en Assemblée Générale des membres du personnel. Certains membres du personnel ont même été rencontrés à cet effet et des mesures disciplinaires données.

Par ailleurs, avec l'avènement probable de la loi 94 sous peu, il ne s'agira plus seulement d'une politique du CSS, mais bien d'une loi gouvernementale (modification de la LIP).

Il en va de même pour la neutralité religieuse. Nous appliquons avec rigueur tous les principes de La Loi sur la laïcité de l'État en vigueur depuis le 16 juin 2019 et nous nous assurons que tous les membres du personnel de l'école Beau-Séjour aussi. Le discours tenu par tous les membres du personnel de l'école est le même : la religion constitue un choix personnel qui se vit à l'extérieur des murs de l'établissement. Chacun.e est libre de choisir sa religion, ou non, mais celle-ci se vit dans la sphère privée. Ainsi, tant dans leurs propos que dans leur comportement, tout le personnel doit respecter cette laïcité et la faire respecter par tous les élèves.

Les questions de croyances religieuses ne doivent pas être abordées par les élèves, ni les membres du personnel, sauf dans le cadre d'un enseignement précis lié au Programme de formation (par exemple, histoire ou CCQ).

Si un incident impliquant une question religieuse survient, une intervention immédiate est faite afin de faire respecter la posture et les valeurs laïques de l'école québécoise. Cette orientation est régulièrement rappelée aux élèves.

Les enseignantes présentes appuient ces propos.

2. Question de Mme Joanie Provost : « Existe-t-il des règles disciplinaires à l'école? »

Bien entendu, Il existe un code de vie à l'école, soit le Programme SCP. Même si ce programme favorise la valorisation des bons comportements, il prévoit un processus de gestion des écarts de conduite avec interventions et conséquences possibles selon la classification des comportements. Toute la documentation relative au code de vie se retrouve sur le site web de l'école.

68

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

015-CÉ
24/25 -68

PRÉAMBULE Mme Ramy, représentante des parents, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent.

	CONSIDÉRANT	que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2025, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Ramy et appuyée par Mme Pigeon il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2025;
	En n'y apportant aucune modification.	
69	Suivi(s) au procès-verbal du 27 mars 2025	
	1. Conférence Dre Nadia Gagnier - Les enfants et les technologies numériques : comment favoriser une saine utilisation? Aura lieu le 6 mai à 18h30 au gymnase de l'édifice Nord. Invitation a été envoyée. Forms pour inscription sera envoyé dans les prochains jours.	
70	Correspondance	
	- Invitation pour la conférence de Dre Nadia le 6 mai - Invitation pour le BBQ de la semaine des SDG le vendredi 16 mai - Comité des parents- Conférences et ateliers	
71	Les rapports et les redditions de comptes	

De la présidente : Mme Ramy

71-a)	La Direction doit avoir une communication plus transparente avec les parents.
-------	---

De la directrice : Mme Haouili

71-b)	Journée tire d'érable avec la participation de <i>Capitaine Sirop</i>	1 ^{er} avril au Sud 4 avril au Nord On s'est bien régalez!
	28 avril élection	Gymnase au Nord + entrée du SDG La Direction fera le suivi concernant la sécurité routière : on va demander aux parents de privilégier les déplacements à pied.
	Semaine du SDG	Vendredi 16 mai : BBQ pour tous les élèves de l'école Besoin de bénévoles

Du service de garde : Mme Saccomani

71-c)	Semaine du SDG : Mme Saccomani va envoyer le tableau des activités.
-------	---

72	Les travaux du conseil d'établissement :	
72-a)	Mesures dédiées et protégées	
015-CÉ 24-25 – 72-a)	PRÉAMBULE	Présentation des mesures budgétaires dédiées et protégées, la version officielle a été envoyée.
	CONSIDÉRANT	Qu'il y a l'ajout de nouvelles mesures et que certains montants ont été légèrement modifiés; Que les mesures dédiées à l'achat de livres sont maintenant protégées;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Sarves Waran et appuyée par Mme Saccomani, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les mesures budgétaires dédiées et protégées.
72-b)	Fournitures scolaires	
015-CÉ 24-25 – 72-b)	PRÉAMBULE	Mme Haouili présente les diverses listes de fournitures scolaires demandées par les enseignants.es pour l'année 25-26
	CONSIDÉRANT	Qu'il s'agit pratiquement des mêmes listes que pour l'année 2024-2025; Qu'il y a simplement quelques modifications au niveau des formulations pour la demande d'items recommandés;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Subaihi appuyée par M. Pigeon il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les listes de fournitures scolaires telles que présentées pour 2025-2026.
72-c)	Tarifs du Service de garde pour 2025-2026	
015-CÉ 24-25 – 72-c)	PRÉAMBULE	Mme Haouili présente les tarifs pour le service de garde pour 2025-2026.
	CONSIDÉRANT	• Considérant : Le montant maximal du tarif régulier est inconnu pour le moment (décision ministérielle). • La répartition par période est identique aux tarifs de l'année dernière. Il n'y aura pas d'augmentation. • il est demandé d'utiliser le libellé suivant pour approbation :

	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Subaihi et appuyée par Mme Poirier il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	le tarif pour un élève ayant un statut régulier au service de garde selon l'indexation au 1er juillet 2025 prévue par le ministère de l'éducation du Québec (taux d'indexation limité à 3 %).
72 – d)	Organisation scolaire 2025-2026	
INFORMATION	Inscriptions par Mozaïk PRÉVISIONS	Nombres d'élèves inscrits en date du 15 avril : chiffres prévisionnels ✓ Total de 403 élèves (diminution de 7 élèves) ; ✓ Préscolaire : 3 classes ✓ 1 ^{re} : 2 classes ✓ 2 ^e : 2 classes ✓ 3 ^e : 2 classes ✓ 4 ^e : 2 classes ✓ 5 ^e : 2 classes ✓ 6 ^e régulier : 1 classe et 1 multi 5-6 ✓ 6 ^e intensif : 2 classes ✓ EHDAA : 6 classes adaptées Prochaine lecture le 12 mai
72 – e)	Demande d'aide financière au CÉ	
015-CÉ 24-25 – 72-e)	PRÉAMBULE	Mme Haouili présente les deux projets pour lesquels une demande d'aide est faite :
	CONSIDÉRANT	1. Classe verte d'une journée pour les finissants : Camps le Petit Bonheur le mardi 17 juin. Repas du midi et collations fournies. Payé en partie avec la subvention obtenue pour des activités de Plein-air. 1000\$ permettrait d'offrir SANS FRAIS pour les parents l'activité pour tous les élèves. 2. Besoin de 3000\$ pour l'achat de bacs de jardinage pour le coin jardin de l'édifice Nord (3127,32 \$).
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Sarves Waran et appuyée par Mme Ramy il est résolu à l'unanimité; Sur proposition de Mme Subaihi et appuyée par Mme Saccomani il est résolu à l'unanimité;

	D'AUTORISER	1000 \$ pour la classe verte pour les finissants; 3000\$ maximum pour les bacs de jardinage à l'édifice Nord.
--	-------------	--

73	Affaires nouvelles	
	Entretien du terrain avant au Nord : un suivi sera fait auprès du CSS.	
74	Levée de la séance :	
015-CÉ 24/25- 74	CONSIDÉRANT	Que le temps de rencontre est écoulé;
	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Ramy et appuyée par Mme Saccomani, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 19h09.

75	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :	
	Aucun rapport	